



Droit de visite et d'ebbergement à l'étranger

Par **sam**, le **22/10/2008** à **17:15**

bonjour, je vis avec mon fils de 10 ans dont j'ai la garde. je n'étais pas mariée avec son père mais il y a une décision de justice qui lui donne le droit de voir son fils un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires. je vais peut être bientôt partir travailler à l'étranger (au maroc) à mon compte . est-ce que je doit saisir le juge pour une modification du droit de visite et d'ébergement. est-ce que je pourrais emmener mon fils avec moi. ai-je le droit de partir travailler à l'étranger ou faut-il que j'attende que mon fils grandisse. si le père s'oppose à notre départ , y-a-t'il un risque que l'on ne parte pas. merci de me répondre. sincères salutations.